



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 6 Novembre 2019

LA POSTE

ÉVOLUTION DES GRILLES INDICIAIRES DES FONCTIONNAIRES

ça urge !

Le 3 octobre 2018, la CGT a signé avec l'ensemble des organisations syndicales, l'accord sur les grilles indiciaires des fonctionnaires. Depuis, pas de nouvelles, si ce n'est un Comité Technique National sur les projets de décrets et les paroles habituelles de La Poste « on y travaille...., le dossier est au Ministère des finances », etc. etc...



Comme souvent à La Poste, les mesures néfastes pour les fonctionnaires s'appliquent immédiatement mais pour ce qui est des mesures favorables, **C'EST TOUJOURS PLUS LONG...**

↳ Ainsi, la dernière loi sur la fonction publique publiée le 8 août 2019, permet des mises à pied de 1 à 3 jours sans convocation du conseil de discipline. C'est tout de suite effectif à La Poste.



↳ Pour les mesures indiciaires décidées dans la fonction publique qui devaient s'appliquer à partir de 2016, on attend toujours à La Poste !! Avec en plus un grand coup de frein du gouvernement qui a décidé le gel complet des mesures en 2018. Mais pour autant, ni en 2016, ni en 2017, il n'en a été question à La Poste.

Les primes compensatrices ne suffisent pas, d'autant que rien n'est prévu pour 2020. Et à l'allure où ça va....

Aujourd'hui de nombreux collègues attendent de partir en retraite avec impatience. Cette réforme, qui porte pour beaucoup sur les deniers indices, permettrait d'avoir une pension légèrement supérieure. Légitimement, compte tenu de la date de signature, ils pensaient pouvoir partir en fin d'année, voire au tout début 2020.

Aujourd'hui cela paraît compromis, à moins d'accepter de ne plus bénéficier des mesures !

CELA, LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS NE L'ACCEPTENT PAS.

La CGT s'est adressée à la direction de La Poste afin d'avoir des informations précises sur les dates de mise en œuvre, mais aussi de permettre à ceux qui souhaitent décaler leur date de départ à la retraite, de le faire sans tracasseries administratives ou injonctions péremptoires.

**LA DATE DE DÉPART À LA RETRAITE NOUS APPARTIENT,
LA POSTE DOIT EN TENIR COMPTE !**

Nous engageons tous les agents qui souhaitent retarder leur date de départ à la retraite et bénéficier de mesures favorables à faire une requête à la direction et d'en communiquer une copie à un militant de la CGT.

SAISSISSONS-NOUS DU 5 DÉCEMBRE

POUR MONTRER À LA DIRECTION DE LA POSTE ET AU GOUVERNEMENT QUE :

» Nous en avons assez des droits et garanties rognés «

» Nous voulons que la vie des femmes et des hommes passe avant la machine administrative «

Des départs en retraite sans le bénéfice de la réforme indiciaire seront des retraites plus basses.

C'est l'objectif du projet Macron sur les retraites. **CE N'EST PAS ACCEPTABLE !**